



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

## DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À

Mme Sophie GEHIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le Maire de CALUIRE ET CUIRE ;

VU l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

## **ARRÊTE**

<u>ARTICLE 1<sup>er</sup></u> – Madame Sophie GEHIN, Conseillère Municipale, est déléguée à l'attractivité médicale.

<u>ARTICLE 2</u> – Délégation de fonction et de signature est donnée pour les affaires visées à l'article 1<sup>er</sup> à Madame Sophie GEHIN, sous notre surveillance et notre responsabilité.

<u>ARTICLE 3</u> – Le présent arrêté sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire et ampliation sera adressée à la Représentante de l'État dans le département. Le présent arrêté sera également notifié à l'intéressée.

Caluire et Cuire, le Le Maire,

0 1 OCT. 2025

**Bastien JOINT**